



Assemblée générale

Distr. générale
30 avril 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 160 b) de l'ordre du jour

**Financement des forces des Nations Unies chargées
du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force
intérimaire des Nations Unies au Liban**

Force intérimaire des Nations Unies au Liban : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2018/19	474 406 700
Dépenses de 2018/19	474 375 900
Solde inutilisé de 2018/19	30 800
Crédit ouvert pour 2019/20	480 102 600
Montant estimatif des dépenses de 2019/20 ^a	480 102 600
Montant estimatif du solde inutilisé/du dépassement de crédit de 2019/20	0
Projet de budget du Secrétaire général pour 2020/21	483 608 500
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2020/21	(1 659 400)
Recommandation du Comité consultatif pour 2020/21	481 949 100

^a Montant estimatif au 29 février 2020.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement des opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 24 avril 2020. On trouvera dans le rapport [A/74/737](#) les observations et recommandations du Comité consultatif sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, et dans le rapport connexe ([A/74/806](#)) celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

2. Par sa résolution [72/299](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 474 406 700 dollars (montant brut) (montant net : 461 547 500 dollars) aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 474 375 900 dollars (montant net : 460 607 300 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution du budget de 99,99 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 30 800 dollars, représente 0,01 % du montant total du crédit ouvert pour l'exercice et résulte de l'effet conjugué : a) d'une sous-utilisation des crédits alloués au titre des militaires et du personnel de police (969 600 dollars, soit 0,3 %) et au titre des dépenses opérationnelles (2 388 600 dollars, soit 6,1 %) et b) d'un dépassement des crédits alloués au titre du personnel civil (3 327 400 dollars, soit 3,6 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force pour 2018/19 ([A/74/675](#)).

3. En 2018/19, des ressources d'un montant total de 3 328 000 dollars ont été réaffectées de la catégorie II (Personnel civil), dont 970 000 dollars de la catégorie I (Militaires et personnel de police) et 2 358 000 dollars de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) pour financer des dépenses plus importantes que prévu au titre du personnel recruté sur le plan national. Comme indiqué également dans le rapport sur l'exécution du budget, des ressources ont pu être réaffectées de la catégorie I car le taux effectif moyen de vacance de postes ouverts au titre des militaires a été plus élevé que celui qui avait été prévu au budget, le montant effectif des remboursements au titre du soutien logistique autonome concernant le matériel appartenant aux contingents a été inférieur aux prévisions et le coût effectif maximal des rations a été inférieur au coût qui avait été prévu au budget. La réaffectation de ressources de la catégorie III a pu se faire en raison du report de l'achat d'équipement et de services et matériel divers (*ibid.*, par. 28).

4. En ce qui concerne le transfert de 22 véhicules de la Force des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) à la FINUL durant l'exercice 2018/19 (voir également 17 d) ci-après), ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que des dépenses de fret d'un montant de 58 265,99 dollars avaient été enregistrées dans les états financiers de la FINUL et que, à la MINURSO, le transfert avait été comptabilisé comme une « mise hors service », avec un crédit au compte d'immobilisations d'un montant de

32 848,80 dollars par véhicule et un débit correspondant au compte d'amortissement cumulé du même montant par véhicule, les véhicules étant déjà entièrement amortis au moment du transfert. En outre, dans les états financiers de la FINUL, le transfert des 22 véhicules a été enregistré comme un ajout aux immobilisations d'un montant de 32 848,80 dollars par véhicule et un crédit correspondant au compte d'amortissement cumulé, qui correspond à une valeur nette comptable de zéro, reflétant l'amortissement intégral des véhicules au moment du transfert.

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

5. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2020, les dépenses s'élevaient à 427 464 300 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait être égal au crédit de 480 102 600 dollars qui avait été approuvé, soit 100 % du budget approuvé.

6. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2020, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la FINUL depuis sa création s'établissait à 9 936 931 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'au 31 janvier 2020 étaient de 9 629 743 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 307 188 000 dollars. Au 29 février 2020, le solde de trésorerie de la Force s'établissait à 133 711 000 dollars, ce qui était suffisant pour couvrir la réserve de fonctionnement correspondant à trois mois de dépenses, d'un montant de 89 507 000 dollars (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police). Le Comité consultatif a été également informé qu'au 31 décembre 2019, le montant restant dû au titre du matériel appartenant aux contingents s'élevait à 26 048 100 dollars. Le Comité a été informé en outre qu'au 29 février 2020, un montant de 22 972 000 dollars avait été versé pour régler 203 demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité depuis la création de la Force, et que 12 demandes étaient en instance. **Le Comité consultatif compte que les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

A. Mandat et hypothèses budgétaires

7. Le mandat de la FINUL a été établi par le Conseil de sécurité dans ses résolutions [425 \(1978\)](#) et [426 \(1978\)](#) et prorogé récemment jusqu'au 31 août 2020 dans sa résolution [2485 \(2019\)](#) du 29 août 2019. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la Force pour l'exercice 2020/21 sont résumées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget pour cet exercice ([A/74/713](#)).

B. Ressources nécessaires

Ressources financières^a

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses de 2018/19	Montant alloué pour 2019/20)	Montant estimatif pour 2020/21	Variations	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	342 269,9	344 856,6	342 443,0	(2 413,6)	(0,7)
Personnel civil	95 584,0	92 796,0	95 653,0	2 857,0	3,1
Dépenses opérationnelles	36 521,8	42 450,0	45 512,5	3 062,5	7,2
Montant brut	474 375,7	480 102,6	483 608,5	3 505,9	0,7

^a On trouvera aux sections II et III du projet de budget des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé pour 2019/20 ^a	Effectif proposé pour 2020/21	Variation
Militaires et personnel de police	15 000	15 000	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

8. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel des contingents pour l'exercice 2020/21 s'élève à 342 443 000 dollars, ce qui représente une diminution de 2 413 600 dollars, (0,7 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2019/20. La réduction proposée s'explique principalement par : l'application d'un coefficient de délais de déploiement plus élevé, soit 32,3 % (contre 31,4 % dans le budget approuvé pour 2019/20 ; et la baisse du plafond prévu par personne au titre des rations, en raison de l'engagement d'un nouveau fournisseur dont les tarifs sont plus attractifs ; cette diminution est en partie compensée par l'augmentation des ressources demandées pour les opérations maritimes des contingents, en raison du déploiement de six navires, contre cinq précédemment, du taux horaire relatif aux vols affrétés et du déploiement du matériel appartenant aux contingents en raison du rapatriement d'un contingent. (ibid., par. 58 et 59).

9. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.**

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2019/20</i>	<i>Effectif proposé pour 2020/21</i>	<i>Variation</i>
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	256	256	–
Administrateurs recrutés sur le plan national	48	48	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	585	585	–
Total	889	889	–

10. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2020/21 s'élève à 95 653 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 857 000 dollars (3,1 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2019/20. Le Secrétaire général indique que cette augmentation s'explique principalement par la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan international, comme suite à la révision du barème des traitements et, pour le personnel recruté sur le plan national, à l'application d'un taux de vacance plus faible, de 10,4 % et de 7,2 % pour calculer les dépenses liées aux administrateurs recrutés sur le plan national et aux agents des services généraux recrutés sur le plan national, respectivement, contre 15,0 % et 8,0 % en 2019/20, respectivement (ibid., par. 60 et 61 ; voir également par. 13 et 14 ci-après).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

11. En ce qui concerne le personnel civil, en tout 889 postes et emplois de temporaire sont proposés pour 2020/21, dont 256 postes soumis à recrutement international, 633 postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan national [48 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 585 postes d'agent(e) des services généraux)], ce qui reste inchangé par rapport à 2019/20.

12. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, les propositions relatives aux effectifs reflètent le transfert, du Bureau du commandant de la Force et Chef de la mission (composante Direction exécutive et administration) : a) du Groupe des commissions d'enquête et de ses deux postes (1 agent(e) du Service mobile et 1 agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), qui font partie de l'équipe de collaborateurs directs du Bureau du commandant de la Force et Chef de la mission pour améliorer le contrôle et l'application du principe de responsabilité s'agissant des questions ayant trait aux enquêtes et pour s'attacher à résorber les retards accumulés (ibid., par. 32, 34 et 36) ; et b) du Groupe du VIH/sida et de ses cinq postes (1 P-4, 1 P-3, 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), à la Section des services médicaux, qui fait partie du Bureau de la gestion des prestations de services (composante Appui), dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui aux missions (ibid., par. 35 et 42).

Taux de vacance et postes vacants

13. On trouvera dans le tableau ci-dessous un récapitulatif des taux de vacance pour le personnel civil.

Taux de vacance

(En pourcentage)

	2018/19		S/2019/20		2020/21	
	Taux budgétisé	Taux effectif	Taux budgétisé	Taux effectif moyen pour la période allant du 1 ^{er} juillet 2019 au 29 février 2020	Taux effectif au 29 février 2020	Taux de vacance proposé
Personnel recruté sur le plan international	6,0	5,9	5,5	7,0	8,2	5,5
Administrateurs recrutés sur le plan national	25,5	14,3	15,0	8,3	8,3	10,4
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	7,0	7,0	8,0	7,2	7,7	7,2

14. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le taux de vacance de postes proposé de 5,5 % pour le personnel recruté sur le plan international tient compte de l'aboutissement de la procédure de recrutement et de l'intégration de cinq membres du personnel recrutés sur le plan international d'ici au mois de mai 2020, date à laquelle le taux susmentionné devrait être atteint. Le Comité a également été informé qu'un total de 47 postes étaient vacants au 20 avril 2020 (1 P-5, 1 P-3, 4 agents du Service mobile (classe 5), 4 administrateurs recrutés sur le plan national et 37 agents des services généraux recrutés sur le plan national. Le Comité a en outre été informé que sept postes étaient vacants depuis plus de deux ans et que la procédure de recrutement aux six postes soumis à recrutement national ci-après était en phase finale : un poste de spécialiste adjoint(e) des finances et du budget [administrateur(trice)] ; un poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (agent(e) des services généraux ; un poste d'électricien(ne) ; (agent(e) des services généraux) ; un poste d'assistant(e) technicien(ne) en télécommunications (agent(e) des services généraux) ; et deux postes d'assistants (sécurité terrain) (agent(e) des services généraux. Le Comité a été informé qu'une évaluation de candidatures était en cours pour le septième poste, à savoir un(e) spécialiste de l'information publique (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national). **Le Comité consultatif souligne à nouveau qu'il convient de déterminer si les postes qui sont vacants depuis deux ans ou plus devraient être réexaminés et qu'il devrait être proposé de conserver les postes avec une nouvelle justification ou de les supprimer dans les projets de budget ultérieurs (A/73/755/Add.2, par. 18 et A/69/839, par. 67 ; voir également résolution 66/264 de l'Assemblée générale). En ce qui concerne les postes actuellement vacants depuis longtemps, le Comité recommande la suppression du poste susmentionné de spécialiste de l'information (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), qui est vacant depuis février 2017 et dont la procédure de recrutement n'en est qu'à ses débuts.**

15. Sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe 14 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2019/20</i>	<i>Montant proposé pour 02020/21</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	42 450 000	45 512 500	3 062 500

16. L'augmentation proposée pour 2020/21 fait apparaître : a) aucune modification des ressources au titre des voyages officiels et des projets à impact rapide ; b) des augmentations au titre des consultants et des services de consultants, des installations et infrastructures, des transports terrestres, des opérations aériennes, des opérations maritimes ou fluviales, des communications et informatique, des fournitures, services et matériels divers ; c) une diminution au titre des services médicaux (voir A/74/713, sect. II et III).

17. Le Comité consultatif note que les informations fournies au sujet de certaines des ressources nécessaires pour 2020/21 montrent une sous-utilisation des crédits en 2018/19 et durant les sept premiers mois en 2019/20. En outre, dans certains cas, le Comité n'a pas reçu d'informations convaincantes afin de justifier le montant des ressources proposées pour 2020/21. **Le Comité consultatif croit comprendre que des ressources ont été réaffectées en raison d'une redéfinition des priorités au cours de l'exercice (voir par. 3 ci-dessus) et, compte tenu de son examen des ressources proposées et de la structure des dépenses pendant les exercices en cours et considérés, il estime que les dépenses proposées pour les catégories de dépenses suivantes ne sont pas pleinement justifiées :**

a) *Consultants et services de consultants* : au cours de l'exercice 2018/19, les dépenses effectives se sont élevées à 53 800 dollars contre un crédit ouvert de 59 500 dollars ; au cours de l'exercice 2019/20, au 29 février 2020, les dépenses s'élevaient à 58 800 dollars contre un crédit ouvert de 59 500 dollars. Pour 2020/21, un montant de 125 300 dollars, soit une augmentation de 65 800 dollars (110,6 %), est proposé principalement pour mener le sondage d'opinion annuel et des groupes de discussion, tandis que les ressources correspondantes figuraient auparavant à la rubrique Service d'information (A/74/713, par. 62). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de procéder tous les deux ans, à partir de l'exercice 2021/22, au sondage d'opinion annuel concernant la FINUL.**

b) *Voyages officiels* : à la rubrique Formation, au cours de l'exercice 2018/19, les dépenses effectives se sont élevées à 136 300 dollars contre un crédit ouvert de 215 600 dollars ; au cours de l'exercice 2019/20, au 29 février 2020, les dépenses s'élevaient à 96 500 dollars contre un crédit ouvert de 209 500 dollars, tandis que pour 2020/21, un montant de 205 700 dollars est proposé, soit une diminution de 3 800 dollars (1,8 %). Le Comité consultatif n'a pas reçu, après en avoir fait la demande, une justification des ressources proposées au titre des voyages officiels et de la formation, compte tenu en particulier de la récente sous-utilisation des crédits à cette rubrique. **Le Comité consultatif estime que la Force devrait s'efforcer davantage de recourir aux modules de formation à distance, notamment aux visioconférences et, compte tenu également de la tendance à la sous-utilisation des crédits, recommande de réduire de 15 % (30 855 dollars) le montant des ressources demandées au titre des voyages et de la formation.**

c) *Installations et infrastructures* : à la rubrique Carburants et lubrifiants au cours de l'exercice 2018/19, les dépenses effectives se sont élevées à 9 366 700 dollars, contre un crédit ouvert de 8 397 400 dollars ; au cours de l'exercice 2019/20, au 29 février 2020, les dépenses s'élevaient à 10 035 400 dollars contre un crédit ouvert de 9 915 400 dollars. Pour 2020/21, un montant de 9 472 800 dollars est proposé, soit une diminution de 442 600 dollars (4,5 %) en raison de la baisse prévue du coût du carburant pour groupes électrogènes par rapport à 2019/20. Le Comité consultatif rappelle que les gains d'efficacité de la FINUL devaient être pris en compte au titre des installations et infrastructures, reflétant les gains obtenus notamment à la suite de la mise en place de panneaux solaires supplémentaires et de l'amélioration du rendement énergétique des groupes électrogènes (voir [A/73/755/Add.2](#), par. 31) mais note que la diminution proposée des ressources demandées au titre des carburants et lubrifiants est due à la réduction des dépenses de carburant mais non aux gains d'efficacité prévus. **Le Comité consultatif compte que les gains d'efficacité de la Force seront pris en compte dans le prochain projet de budget et recommande une réduction de 10 % (947 280 dollars) des ressources proposées au titre des carburants et lubrifiants.**

d) *Transports terrestres* : au cours de l'exercice 2018/19, les dépenses effectives se sont élevées à 4 426 400 dollars contre un crédit ouvert de 4 380 800 dollars ; au cours de l'exercice 2019/20, au 29 février 2020, les dépenses s'élevaient à 5 038 100 dollars, contre un crédit ouvert de 5 352 600 dollars ; et pour 2020/21, un montant de 5 857 200 dollars est proposé, soit une augmentation de 504 600 dollars (9,4 %). Au titre de l'acquisition de véhicules, un montant de 1 380 900 dollars est proposé, soit une augmentation de 847 300 dollars (158,8 %), par rapport au montant approuvé de 533 600 dollars pour 2019/20, destiné à l'acquisition de 38 véhicules (35 véhicules moyens à usage général, 2 minibus et 1 véhicule blindé) dont le remplacement est prévu pour la deuxième année du remplacement échelonné des actifs sur cinq ans, contre 20 véhicules en 2019/20 ([A/74/713](#), par. 64). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 42 véhicules devaient être remplacés en 2019/20, dont 20 nouveaux véhicules à acquérir par la FINUL ; et 22 véhicules transférés de la MINURSO. S'étant renseigné à nouveau, le Comité a également été informé que les 22 véhicules n'étaient plus opérationnels comme véhicules de patrouille sur les sites de la MINURSO (voir également le paragraphe 4 ci-dessus). **Le Comité consultatif se félicite du transfert des véhicules usagés de la MINURSO et encourage la Force à continuer de solliciter le transfert de véhicules dont elle n'a pas besoin dans d'autres missions de maintien de la paix, de façon à retarder l'achat de quelques nouveaux véhicules en 2020/21. Le Comité recommande donc de réduire de 25 % (211 825 dollars) l'augmentation proposée de 847 300 dollars au titre de l'acquisition de véhicules.**

e) *Communications et informatique* : au cours de l'exercice 2018/19, les dépenses effectives se sont élevées à 5 212 000 dollars contre un crédit ouvert de 6 344 400 dollars ; au cours de l'exercice 2019/20, au 29 février 2020, les dépenses s'élevaient à 5 674 400 dollars, contre un crédit ouvert de 6 507 000 dollars. Pour 2020/21, un montant de 7 876 400 dollars est proposé, soit une augmentation de 1 369 400 dollars (21 %), principalement pour l'acquisition de matériel de réseau fixe et d'ordinateurs personnels pour remplacer des articles conformément à la première année du plan quinquennal de remplacement progressif des actifs (ibid., par. 67). **Le Comité consultatif constate qu'il faut remplacer et moderniser le matériel technologique, mais note également la récente sous-utilisation des crédits à cette rubrique et recommande donc une réduction de 10 % (136 940 dollars) de**

L'augmentation proposée des ressources consacrées aux communications et à l'informatique.

f) *Fournitures, services et matériel* : au titre du fret et dépenses connexes diverses, au cours de l'exercice 2018/19, les dépenses effectives se sont élevées à 466 300 dollars contre un crédit ouvert de 718 100 dollars ; au cours de l'exercice 2019/20, au 29 février 2020, les dépenses s'élevaient à 373 300 dollars contre un crédit ouvert de 723 900 dollars. Pour 2020/21, un montant de 869 500 dollars est proposé, soit une augmentation de 145 600 (20,1 %). **Le Comité consultatif n'a pas reçu de justification suffisante pour l'augmentation des ressources susmentionnée et, compte tenu des récentes sous-utilisations de crédits, recommande donc une réduction de 15 % (130 425 dollars) des ressources proposées pour le fret et dépenses connexes diverses.**

18. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 15 et 17 a) à f) ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

V. Conclusion

19. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la FINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/74/675). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 30 800 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, ainsi que le montant de 8 512 600 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2019 soient portés au crédit des États Membres.**

20. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la FINUL pour la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 sont indiquées à la section V du projet de budget (A/74/713). « Compte tenu des observations et recommandations formulées plus haut... », **le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 1 659 400 dollars et ramenés de 483 608 500 à 481 949 100 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 481 949 100 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.**